



REPONSES AUX DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENT

DP N° ARAA/PAE/2022/PI/05

« Audits financiers, des systèmes de contrôle interne et des procédures de passation des marchés des acteurs nationaux et régionaux intervenant dans la mise en œuvre du Programme Agroécologie dans les 15 États membres de la CEDEAO »

Nous vous prions de considérer les réponses suivantes aux demandes d'éclaircissement soulevées :

N°	Demandes d'éclaircissement	Réponses procurement PAE/ARAA
1	Pour la composition de l'équipe, pouvez-vous s'il vous plait nous clarifier sur le nombre des personnels clés requis dans l'établissement de l'offre ?	<p>Tel qu'indiqué dans la DP à l'article 12 du dossier de consultation ainsi qu'à la section 3.2.3 des Termes de référence, la composition des Personnel-clés requis est requise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Experts principaux :<ul style="list-style-type: none">○ Expert K-1 : un (1) Associé signataire○ ExpertS K-2 : des Auditeurs confirmés/chefs de mission : compte tenu de l'emploi du pluriel, il s'agit d'en présenter plusieurs.• Optionnels : ExpertS non principaux / ExpertS N-1 (auditeurs assistants) et Personnel de soutien : idem. <p>Autrement dit, les formulations au pluriel pour les experts K-2, notamment, laissent la possibilité à chaque soumissionnaire de proposer plusieurs profils/CV, sans limite requise. La capacité du soumissionnaire à dimensionner son équipe en adéquation avec les TdR de la mission, sera appréciée.</p>
2	Comment l'offre financière globale sera défalquée entre l'audit des structures dans chaque pays pour la préparation du bon de commande de chaque audit ?	<p>Chaque audit fera l'objet d'un bon de commande spécifique. Si, pour une période considérée, une seule structure est "prête" à être auditée, à savoir qu'elle déclare à l'UCP du Programme avoir atteint les conditions de déclenchement de l'audit (cf. premier paragraphe de la section 1.1.7 des TdRs), ainsi un bon de commande dédiée sera lancé pour diligenter une mission d'audit à son égard. Si, pour la même période, les 2 ou 3 structures sont prêtes, le cabinet d'audit fera un seul voyage dans le pays pour auditer les 2 ou 3 structures en même temps. En définitif, l'audit de chaque structure est indépendant de l'audit des autres structures dans le même pays car il n'est pas évident que toutes les structures soient prêtes au même moment ou atteindront les 70% de consommation de la première avance dans le même mois. Il convient donc de prévoir que le nombre d'audit par année dans un pays égal au nombre de billets d'avion et de per diem. Au moment venu, si 2 ou 3 structures sont prêtes au même moment, nous aviserons au moment de l'établissement du bon de commande spécifique.</p>

Ainsi, il est demandé ici que les soumissionnaires précisent en annexe la répartition prévisionnelle du coût global de leur offre financière par pays et par audit.

3 Est-ce que la même visite pour un pays pourra couvrir l'audit de toutes les structures pour chaque année ?

Comme expliqué ci-dessus, cette situation pourrait se produire, bien qu'il faille dire qu'elle ne constitue qu'une éventualité. Il faut donc prévoir l'audit de chaque structure de manière indépendante. En effet, si la modalité retenue était celle d'audits annuels des comptes, cela serait évident. En l'occurrence, la modalité retenue est ici différente, à savoir l'atteinte par chaque structure du seuil de 70% de consommation de la tranche précédente.

4 Est-ce que les déplacements éventuellement à l'intérieur des pays pour la visite des structures est prise en charge par les structures en absence d'information sur l'emplacement des différentes structures ?

Toutes les structures à auditer sont localisées dans les capitales des 15 pays de la CEDEAO. L'auditeur n'aura donc pas à se déplacer à l'intérieur des pays. Mais si cela se produit, les frais de déplacements seront assurés par la structure auditée et imputés aux dépenses du Programme Agroécologie.